

Champvans infos

N°
289

Juillet



Les Galopins en plein air

Page 16

Les budgets 2019

Page 2

MAIRIE : 2 Rue André GLEITZ - 39100 CHAMPVANS - Tel : 03.84.72.03.69 - Fax : 03.84.82.27.52 - Courriel : mairie@champvans.fr
Horaires du secrétariat : Lundi, Jeudi : 9h-12h - Mardi, Vendredi : 14h30-18h

COMMISSION INFOS : Directeur de publication : Dominique MICHAUD Responsable de publication : J-Bertrand GONNET
Commission : Chantal BELIN, Hervé BENOIT-CHIEUX, Thierry DESTOMBES, Edith LAVRUT, Daniel LABRUT, Jeannine LEBAIL, Patrice MIGNOT

Retrouvez *Champvans infos* sur internet :
www.grand-dole.fr ⇒ 47 communes ⇒ Champvans

Suivez l'actualité
communale :



Dominique Michaud



Le mot du Maire: les budgets 2019



2019 BUDGET : forêt

*Toujours de bonnes ventes,
150 K€ transférés
sur le budget communal*

2018 : La demande en chêne au niveau français étant toujours soutenue, le cours reste élevé. Nous avons vendu un lot à 176 €/m³ et un autre à 210 €/m³. Ce qui était au-dessus de nos prévisions. La recette est de 143 K€ pour une estimation à 97 K€.

L'affouage a représenté un volume de 2611 stères pour un montant de 12 K€.

Le budget fonctionnement dégage un excédent de 56 K€, auquel il faut rajouter l'excédent reporté de 242 K€ pour arriver au résultat de clôture de 298 K€. Le budget investissement clôture lui à 76 K€ de déficit (16 K€ pour 2018 et 60 K€ reportés). Le résultat global de clôture est de 221 K€.

*Budget prévisionnel 2019 :
416 K€ en fonctionnement
et 315 K€ en investissement*

Les bonnes recettes de ces dernières années nous permettent de reverser 150 K€ sur le budget communal. Les autres particularités de ce budget sont : un retour de 20 K€ de TVA et des ventes prévues beaucoup moins importantes en volume que 2018. Nous allons proposer seulement 340 m³ aux acheteurs contre 700 m² l'an dernier.

Au niveau des travaux sylvicoles, 84 K€ sont programmés. Nous gardons une réserve de 20 K€. La dernière tranche de la grande ligne côté Damparis (report de 2018) sera réalisée après l'exploitation dans ce secteur pour un montant de 55 K€.

Budget forêt : Délibération du 28 mars 2019

1. Le compte de gestion

Le compte de gestion est établi par la trésorerie et regroupe toutes les opérations de recettes et de dépenses qui se rattachent à l'année 2018.

- **En fonctionnement :** les dépenses s'élèvent à 101 200.18 € et les recettes à 156 987.86 €, soit un résultat positif de 55 787.68 €.

- **En investissement :** les dépenses s'élèvent à 76 447.06 € et les recettes à 59 846.72 €, soit un résultat négatif de 16 600.34 €.

Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 221 363.05 €.

Vote : Unanimité

2. Le compte administratif

Le compte administratif est tenu à la mairie et doit être en tous points semblables au compte de gestion.

M. le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2018.

Ce dernier est conforme au compte de gestion.

Vote : Unanimité

3. Affectation de résultat

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à :

297 810.11 €

Ce résultat est affecté au budget 2018 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068)

76 447.06 €

- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002

221 363.05 €

Vote : Unanimité

4. Budget primitif 2019

Le budget primitif est présenté en équilibre.

- A la section de fonctionnement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 416 314.06 €

- et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 315 293.46 €.

Le budget primitif 2019 est adopté.

Vote : Unanimité



2019 BUDGET assainissement

*Pas de hausse du prix de l'eau
malgré de gros investissements.*

*Dernier budget voté avant
le transfert au Grand Dole.*

*2018 : Comme pour 2017, le budget d'exploitation est légèrement excédentaire.
Le résultat de clôture est de 124 K€ grâce à l'excédent reporté.*

Le principal investissement réalisé en 2018 était la première tranche d'assainissement rue de Damparis pour 165 K€. La section investissement termine avec un déficit de 14 K€. Le résultat global de clôture est de 110 K€.

*Budget prévisionnel 2019 :
273 K€ en fonctionnement
et 428 K€ en investissement*

C'est un événement : nous avons voté pour la dernière fois ce budget !

En effet, la loi NOTRe impose le transfert des compétences "eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines" aux Communautés d'Agglomérations au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Concernant la compétence eau, notre syndicat (SIERD) est maintenu puisqu'il intervient sur deux EPCI.

Ce transfert signifie que nous ne serons plus les seuls décisionnaires lorsqu'il faudra engager des travaux sur nos réseaux comme c'est le cas encore aujourd'hui. Ce sera le Grand Dole qui décidera des priorités à donner en accord avec les collectivités concernées.

Dans ces conditions, nous avons décidé de lancer, plus rapidement que prévu, la seconde tranche d'assainissement rue de Damparis. L'estimation des travaux est de 250 K€.

L'extension du réseau eaux usées impasse du Noyer est également prévue à hauteur de 50 K€.



Budget assainissement M49 : Délibération du 28 mars 2019

1. Le compte de gestion

- **En exploitation :** les dépenses s'élèvent à 167 012.49 € et les recettes à 169 917.23 €, soit un résultat positif de 2 904.74 €.
- **En investissement :** les dépenses s'élèvent à 247 790.78 € et les recettes à 80 029.40 €, soit un résultat négatif de 167 761.38 €. Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 109 769.18 €. Vote : Unanimité

2. Le compte administratif

M. le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2018. Ce dernier est conforme au compte de gestion. Vote : Unanimité

3. Affectation de résultat

Les résultats d'exploitation cumulés s'élèvent à 124 143.17 €. Ce résultat est affecté au budget 2018 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) 14 373.99 €
- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002 109 769.18 € Vote : Unanimité

4. Budget primitif 2019

Le budget primitif est présenté en équilibre.

- A la section d'exploitation, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 273 289.44 €
- et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 427 877.63 €.

Le budget primitif 2019 est adopté. Vote : Unanimité



Le mot du Maire: les budgets 2019



2019 BUDGET communal

Un niveau élevé d'investissements pour l'implantation du pôle santé sans hausse de la fiscalité.

2018 : Un retard d'exécution des réfections de voirie, une facturation différée des travaux de défense incendie et divers reports notamment dans l'aménagement du Gai Logis et dans des acquisitions foncières nous permettent de terminer l'exercice budgétaire avec un excédent de 273 K€.

*Budget prévisionnel 2019 :
1.265 M€ en fonctionnement
et 1.185 M€ en investissement*

Ce budget sera caractérisé par un niveau élevé d'investissements, puisque nous prévoyons 994 K€ de dépenses réelles. Ces dépenses sont financées par : l'excédent, un emprunt de 300 K€ et le virement de 150 K€ du budget forêt.

• Urbanisme et acquisitions foncières : 450.K€

Notre projet structurant majeur pour les années à venir est, comme vous le savez, l'implantation d'un pôle santé qui comprendra une maison médicale, la relocalisation de la pharmacie, et aussi, la création d'un nouveau quartier aux Jardins Fontaine. Ce dernier sera composé d'un lotissement seniors, d'un habitat classique et peut-être d'une maison d'assistantes maternelles.

En parallèle, des opportunités d'acquisitions de propriétés situées rue de Dole se sont présentées à nous. Après réflexion, il nous a semblé opportun d'acheter ces biens avec comme objectif d'y installer le pôle santé et de créer une liaison entre la rue de Dole et le nouveau quartier.



L'ensemble du programme étant relativement complexe à mettre en œuvre, nous avons choisi de nous faire accompagner par la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (Grand Dole, Ville de Dole et Commune de Champvans). Un bureau d'étude comprenant "PMM ingénieurs conseils" et "Serge Roux architectes" a été missionné pour réaliser un avant-projet d'aménagement. Les études viennent de débiter, elles confirmeront, ou pas, ce que nous avons imaginé en interne.

Les acquisitions de terrains sur le Mont se poursuivent ainsi qu'aux Jardins Fontaine (17 K€).

• Voirie, réseaux et espaces verts : 290 K€

Le renouvellement de la conduite d'eau potable (financement Syndicat des Eaux) qui se déroule en ce moment sera poursuivi par des enfouissements électriques rues de Damparis, de l'Eglise et de la République (103 K€).

Nous réaliserons ensuite les aménagements (100 K€) destinés à modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser le déplacement des piétons pour accéder à l'école depuis la place du 1er mai et depuis la rue Gleitz.

Toujours dans le domaine de la voirie et de la sécurité routière le plateau ralentisseur près du stade, les chicanes rue Lanouzière et la mise en accessibilité du trottoir rue de la Gare ont été réalisés. Le chemin d'Amont et celui de la Suchelle sont maintenant bitumés. Le coût de cet ensemble est de 87 K€.

- **Bâtiments : 87 K€**

La principale dépense sera la réfection complète d'une classe de maternelle cet été pour un montant de 36 K€. L'entretien du bâtiment mairie représente 13 K€. La mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes 18 K€ et divers travaux pour 20 K€.

- **Aménagement du Gai Logis : 74 K€**

Il s'agit des provisions pour la voirie, l'éclairage public, l'eau potable et la maîtrise d'œuvre.

- **Défense incendie : 35 K€**

Cette somme correspond à notre participation à la défense incendie rue de Miarle et de Damparis

- **Informatique des écoles : 22 K€**

Le cadre du programme Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité nous permet de compléter l'équipement numérique de nos écoles tout en bénéficiant d'une aide de 7000€.

- **Cimetière : 20 K€**

Ce montant est réparti entre la mise en accessibilité de la voirie, la réfection de la toiture de la chapelle et un programme d'exhumations

- **Matériel divers : 16 K€**



Budget communal M14 : Délibération du 28 mars 2019

1. **Le compte de gestion**

- **En exploitation :** les dépenses s'élèvent à 701 936.47 € et les recettes à 882 939.16 €,
- **En investissement :** les dépenses s'élèvent à 195 249.13 € et les recettes à 38 003.41 €, soit un résultat positif de 157 245.72 €. Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 273 250.34 €. Vote : Unanimité

- 2. **Le compte administratif :** M. le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2018. Ce dernier est conforme au compte de gestion. Vote : Unanimité

- 3. **Affectation de résultat :** Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 410 835.99 €.

Ce résultat est affecté au budget 2018 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) 137 585.65 €
- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002 : 273 250.34 € Vote : Unanimité

- 4. **Fixation du taux des 3 taxes locales 2019 :** Le Conseil Municipal approuve le maintien des taux d'imposition :

Taxe d'Habitation : 9.26 % - Taxe Foncière Propriétés Bâties : 15.25 % - Taxe Foncière Propriétés non Bâties: 27.68 %

5. **Les subventions des associations**

Vote : Unanimité

AMICALE DES MEDAILLES SPORTIFS	50 €	U.S. TROIS MONTS	972 €
AMIS DE PASTEUR	50 €	Réserve	1 178 €
ANCIENS COMBATTANTS	650 €		
BANDA JAZZ	1 000 €	Subventions exceptionnelles	
CAC 39	250 €	ANCIENS COMBATTANTS Drapeau	400 €
CROQUEURS DE POMMES	250 €	FOYER RURAL Achat livres	1 000 €
FOYER RURAL	500 €	Aréna festival	2 500 €
LA CLE DES CHANTS	200 €	Gym	500 €
LES COPAINS DE LA TRAVERSEE	550 €	Club House pétanque	1 500 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €	U.S. TROIS MONTS Entraînement terrain couvert	400 €

Associations dont les subventions ont été votées par le CCAS le 12/03/2019, pour un montant total de 1 830 € :

Amicale des donateurs de sang	50 €	Pupilles des écoles publiques	50 €
Banque Alimentaire	100 €	Réserve	50 €
FNATH Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	100 €	Restos du cœur	300 €
Prévention routière	40 €	Secours catholique	300 €
Prodesa	300 €	Secours populaire	540 €

6. **Budget Primitif 2019**

Le budget primitif M14 est présenté en équilibre.

A la section de fonctionnement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 1 265 138.50 € et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 1 185 522.33 €.

Le budget primitif 2019 est adopté par le conseil.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Déménagement



- La boîte aux lettres de la poste, a été élu domicile, près du lavoir, en face de la pharmacie. où elle est mieux visible et plus accessible .

" IMBÉCIBILITÉ " !!! Suite...

- Confirmation : Incivilité rime bien avec imbécillité !
Au matin du 10 juin, les riverains de la place du 1^{er} mai ont eu la désagréable surprise d'une livraison insolite dans l'abri bus. 2 sacs poubelle remplis de déchets alimentaires ainsi qu'un carton de bouteilles de bière vides.



Encore une fois, certains de nos concitoyens font preuve d'un manque de respect total et considèrent la voie publique comme une poubelle. Ils savent que la collectivité ramassera et triera leurs déchets, et qu'ils bénéficieront "peut-être" d'une totale impunité.

- Petit rappel à l'attention de ces "indélicats" :

Abandon d'ordures

Non respect des conditions de collecte des déchets :

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une *amende forfaitaire* de :

- **68 €** si vous réglez immédiatement ou dans les 45 jours (suivant le constat d'infraction ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- **180 €** au-delà de ce délai
- À défaut de paiement ou en cas de contestation, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.
- **À savoir** : Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende jusqu'à **1 500 €**, ainsi que la confiscation du véhicule

Un point sur les travaux

- **Route de Damparis et rue de l'église :**
Remplacement de la tuyauterie d'eau potable. Ces travaux sont initiés par le syndicat des eaux et exécutés par l'entreprise ETCTP.
La fin du chantier est prévue fin Juillet. Nous avons profité de cette circulation déviée pour autoriser la mise en place d'une grue dans la rue de la République, destinée à la réparation du toit d'un riverain (durée estimée 3 semaines à partir du 20/06).
- **Impasse du noyer et rue du Gai Logis :**
Suite de la mise en place des collecteurs d'assainissement, et préparation de la voirie provisoire, en attendant la fin des travaux de construction pour un revêtement bicouche. L'entreprise Malpesat travaux publics a obtenu ce marché.
- **Rue de Miarle :** Nous avons dû louer une nacelle pour permettre à nos employés communaux d'élaguer les arbres qui menaçaient la chaussée et la ligne téléphonique.
- **Rue du luminaire :** Nos employés ont effectué des travaux de terrassement pour passer la fosse septique dans l'ex-maison Bongain qui est maintenant propriété communale.

Tranquillité vacances

- C'est le moment de s'inscrire pour prévenir les éventuels cambriolages.



Vous partez bientôt en vacances ?

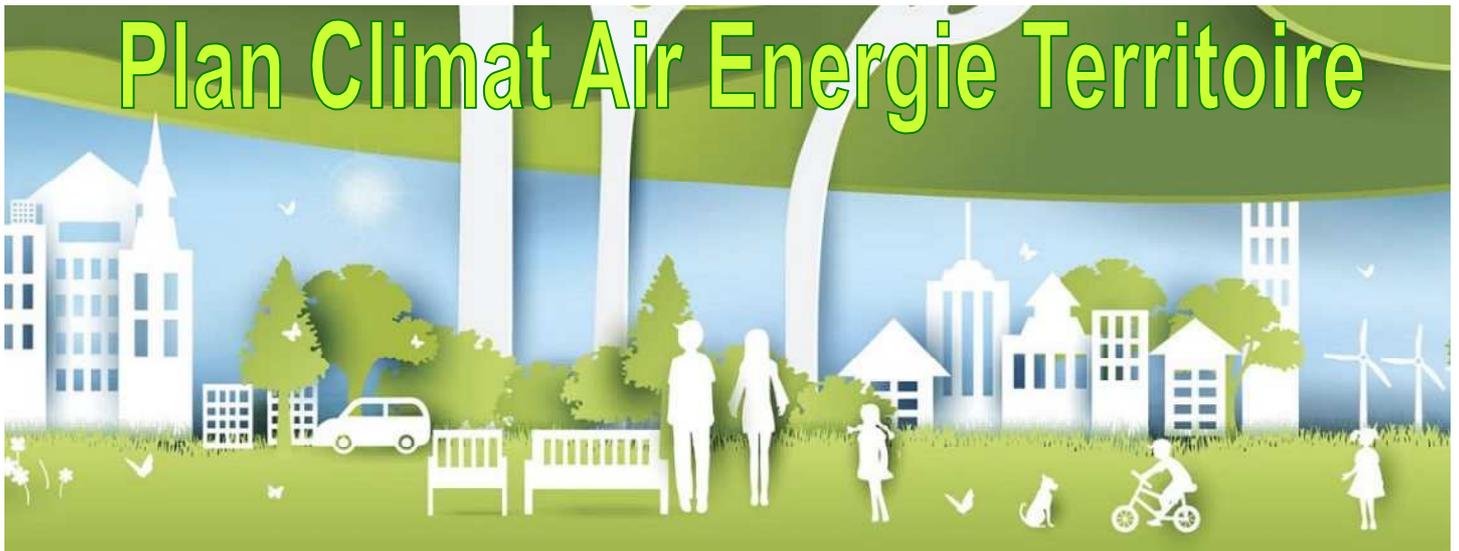
Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit **Opération Tranquillité Vacances (OTV)** des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

- Comment faire ?

Il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne, www.interieur.gouv.fr, de l'imprimer et le déposer à votre commissariat ou gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ .

- Les conseils avant de partir :
 - N'indiquer pas vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique.
 - Demander à une personne de confiance de relever votre courrier ou faites le transférer par les services postaux. Renvoyez, les appels du téléphone fixe vers votre portable.
 - Ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement, mettre les bijoux et valeurs en lieu sûr après les avoir photographiés.
 - Verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets et vérifier le bon état de vos serrures et verrous.

Si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, prévenez immédiatement la police et la gendarmerie
N° tel : 17 et ne touchez à rien afin de ne pas faire disparaître d'éventuels indices.



Plan Climat Air Energie Territoire

Le phénomène de réchauffement climatique planétaire a initié la mise en place de réglementations importantes, ayant pour objectif de limiter les changements environnementaux, la canicule de la fin du mois de juin atteste de l'urgence à agir.

Pour répondre à la question de la transition énergétique de leurs territoires, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent établir un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

- **Mais de quoi s'agit-il ? :**

Le Plan Climat Air Energie Territoire, est un projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre les changements. Les collectivités territoriales sont responsables de 15 % des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) de par leurs capacités d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transport. La proximité entre les collectivités et les acteurs locaux favorise les initiatives en faveur de la transition énergétique du territoire.

La communauté d'Agglomération de Grand Dole (CAGD) a choisi de pleinement s'investir dans l'élaboration de son PCAET par la mise en place d'actions concrètes et ambitieuses afin de limiter l'impact écologique de son territoire. Son rôle est celui de guide des acteurs et de coordinateur du territoire avec pour objectif principal la mise en place de leviers d'actions dynamiques pour que la transition énergétique se réalise sur ses terres.

- **Les enjeux :** Atténuer et adapter le territoire aux variations climatiques par le biais d'un diagnostic évaluant :

- Les émissions de Gaz à Effets de Serre.
- L'énergie consommée et les possibilités de réductions des consommations.
- Les potentiels de développement des Energies Renouvelables.
- La vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.
- La qualité de l'air.

Le PCAET doit permettre de synthétiser les études existantes et de les compléter, mais aussi de mobiliser les partenaires territoriaux, les élus et les citoyens autour de la question Air Energie Climat pour favoriser une prise de décision consensuelle, rapide et à l'origine de nouveaux projets. L'objectif majeur étant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devienne un territoire à énergie positive d'ici 2050.

- **Les solutions :** De multiples actions sont d'ores et déjà menées par le Grand Dole pour répondre aux objectifs fixés. Notamment des dispositifs dynamiques concernant la mobilité responsable et alternative réductrice des Gaz à Effets de Serre.

- Dans le cadre de la politique visant à développer l'utilisation partagée de trajet, le Grand Dole a inauguré, en 2018, l'aire de covoiturage de Choisey à proximité de l'autoroute A39 et lancera en 2020-2021 les travaux pour la création d'une seconde aire de covoiturage à Authume près de l'autoroute A36.

- Des bornes de recharges pour les véhicules électriques sont mises en place à la gare de Dole, sur le parking du port et aussi sur l'aire de covoiturage de Choisey. Un service de location longue durée de vélos et vélos électriques existe depuis 2016.

- Le Grand Dole est également en train de développer une filière hydrogène autour du site d'Inovyn à Tavaux. Il s'agit d'un élément très prometteur pour la transition énergétique.



Les stations mesurent 24h/24 la présence dans l'air de certains gaz et de particules fines.

50% à 70% des solutions pour le climat se situent à l'échelle locale.

Impliquons-nous !

La baignade: ses plaisirs et ses dangers



Près de 500 personnes sont mortes par noyade en France entre le 1^{er} juin et le 30 août 2018, soit une centaine de plus que lors de la précédente enquête en 2015.

L'océan ou la mer

- Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner. Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.
- Soyez vigilant lors de la baignade et faites attention à la zone d'impact des vagues (certaines zones du corps comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles). Ne quittez pas les vagues des yeux.
- Ne vous surestimez pas, avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir. Ne vous éloignez jamais à marée descendante et souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (océan, mer, lac, rivière) qu'en piscine.



A votre arrivée, informez-vous sur les conditions de baignade : horaires des marées, nature des vagues, courants, dangers naturels, etc. Assurez-vous qu'elles ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée.

- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.
- Choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.

En cas de danger imprévu : Ne luttiez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser. Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées, vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.

Piscines, lacs, rivières

- Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau. Baignez-vous en même temps qu'eux. Désignez un seul adulte responsable de leur surveillance permanente.
- S'ils ne savent pas nager, équipez vos enfants de brassards (Norme CE - NF 13138-1) adaptés à leurs taille, poids et âge, dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- Méfiez-vous des bouées, bateaux pneumatiques, matelas, ils ne protègent pas de la noyade.
- Rentrez progressivement dans l'eau, surtout lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil.



Toutes les piscines doivent être équipées d'un dispositif de sécurité.

Barrières - Abris de piscine - Couvertures
Alarmes sonores

Pensez à poser à côté de la piscine :
une perche, une bouée et un téléphone
pour alerter les secours (112).

www.economie.gouv.fr/dgcrf/securite-des-piscines

- Après la baignade dans votre piscine : Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité. Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle pour en condamner l'accès.

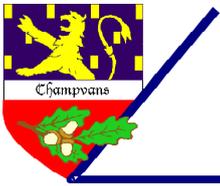
Noyade sèche

- Il existe un second type de noyade, bien moins connu mais beaucoup plus vicieux : la noyade sèche. Sa particularité, elle peut survenir jusqu'à 72 heures après une baignade et sans qu'on y prête attention.
- De quoi s'agit-il exactement ?
En fait, la noyade sèche touche quasi exclusivement les enfants. Après une "tasse" avalée au cours d'une baignade, de l'eau vient parfois inonder les poumons sans qu'on s'en aperçoive pour, au final, causer une noyade.
- L'enfant peut donc s'en sortir sans que personne ne se soit aperçu de rien mais en ayant malgré tout avalé une trop grande quantité d'eau. Dans tous les cas, après le bain, certains symptômes doivent alerter : une fatigue extrême, un teint grisâtre, une humeur bouleversée, des bulles sortant de la bouche, des difficultés à respirer : tout ceci peut être le signe d'un déficit d'oxygène dans le cerveau. Au moindre doute, contacter un médecin.



Les symptômes d'un danger méconnu

Il suffit de 30 secondes pour qu'une noyade intervienne.
Or, il n'y a rien de plus discret qu'une noyade d'un enfant :
pas de gesticulation, pas de cri.



Ça bouge à Champvans !



Prise en charge de A à Z des véhicules toutes marques, dépannage, mécanique, carrosserie, vente de véhicules neufs ou d'occasion, un garage à notre service.

Champvans infos : Vous avez remplacé il y a 2 ans M. JACQUES comme responsable du garage de Champvans, pourriez-vous nous donner quelques informations sur l'évolution de cette entreprise ?

M. Génael DOMISSE : En septembre 2017, M. JACQUES a souhaité changer d'activité professionnelle. Il était associé avec M. COMTE pour le garage de Champvans et celui de Mont-sous-Vaudrey. M. COMTE a conservé les 2 agences mais avait besoin d'un responsable pour le site de Champvans. C'est comme cela que je suis arrivé ici.



Ch. infos : Quel est votre cursus, où avez-vous travaillé avant ?

G.D : J'ai un BEP de mécanique, je travaille chez Renault depuis 20 ans. J'ai été formé en interne, d'abord comme technicien puis comme coordinateur technique. J'ai débuté à Dijon, j'ai poursuivi à Annoire en tant qu'associé. A ce jour je suis chef d'atelier, responsable du site de Champvans. Mon objectif est de devenir associé.

Ch. infos : Comment se passe l'activité ?

G.D : Aujourd'hui l'activité est plutôt soutenue, nous travaillons beaucoup.

Ch. infos : Combien de personnes travaillent au garage ?

G.D : A l'accueil, au secrétariat et la comptabilité il y a Stéphanie et du côté mécanique je suis accompagné par un apprenti BAC PRO. La charge de travail étant croissante, un mécanicien va venir renforcer l'équipe en septembre.

Ch. infos : Les véhicules récents sont maintenant truffés d'électronique, pouvez-vous intervenir sur des pannes complexes ?

G.D : Oui, bien sûr ! Nous utilisons l'informatique et des outils de diagnostic très développés. Je suis formé pour intervenir dans les systèmes. Je vais aussi 4 à 5 fois par an en formation – mise à niveau.

Ch. infos : Quels sont les services que vous pouvez proposer à vos clients ?

G.D : Aujourd'hui nous pouvons prendre en charge les véhicules de toutes les marques de A à Z, aussi bien pour la mécanique que pour la carrosserie. La partie peinture est réalisée à Mt-sous-Vaudrey, je prends en charge la dépose repose des éléments de carrosserie. Au niveau des pièces nous sommes livrés 2 fois par jour.



Nous avons aussi un nouveau service : le dépannage. Nous travaillons avec Mt-sous-Vaudrey en fonction du lieu de la panne, eux peuvent intervenir 24h/24. A champvans nous dépannons de 8h à 19h la semaine et le samedi matin. Le dépannage est vraiment un nouveau service.

Ch. infos : Vous vendez également des véhicules neufs ou d'occasion, qui prend en charge cette partie ?

G.D : Un vendeur est présent 1 journée par semaine. Je le mets en contact avec les clients. Nous disposons aussi de véhicules en exposition qui viennent de la concession de Dole.

Ch. infos : Vous dépendez de la concession de Dole ?

G.D : Non, pas du tout ! Nous dépendons directement du constructeur avec lequel nous signons un contrat tous les ans.

Ch. infos : Quel avantage avez-vous à travailler pour un constructeur automobile ?

G.D : Nous bénéficions de tout un réseau, d'assistance technique en cas de besoin, d'un réseau de vente de véhicules avec un stock important. Ce qui nous permet de trouver exactement ce que le client recherche. Travailler avec le réseau va nous permettre de bientôt bénéficier d'une nouvelle façade pour le bâtiment avec un totem.

Ch. infos : Comment imaginez-vous la suite, que souhaiteriez-vous voir évoluer ?

G.D : Concernant le bâtiment, l'implantation est correcte même si nous manquons parfois de place et surtout de hauteur pour pouvoir travailler facilement sur les véhicules utilitaires. J'apprécie le site, la clientèle est fidèle. Nous établissons avec nos clients des relations de confiance. Je n'essaie pas de forcer la main, si nous pouvons prolonger la vie d'un véhicule nous le faisons en expliquant, en disant les choses. Notre métier c'est vraiment le conseil !



Contacts : Génael DOMISSE
Automobiles COMTE Anthony
40 Rue de Dole 39100 CHAMPVANS
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 19h, samedi de 8h à 12h
Tél : 03-84-82-64-00 Fax : 03-84-82-69-67
genael.domisse.champvans02@reseau.renault.fr



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER

Absents excusés : A. CARO.

Secrétaire de séance : H. MILLOT

Présents : 14 - Votants : 14

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

Finances

- **Monsieur le maire expose au conseil municipal, les budgets 2019 (Voir « Le mot du maire : les budgets 2019 » pages 2 à 5)**
 - Budget forêt Vote unanimité
 - Budget Assainissement M49 Vote unanimité
 - Budget Communal M14 Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Forêt

- **Demande de subvention : Travaux de reboisement parcelles 41 & 57**

Après examen du projet technique proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Hervé MILLOT, Le Conseil Municipal,

sollicite l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation de travaux de reboisement

- dans les parcelles forestières 41 et 57
- sur une surface de 3 ha

demande le meilleur taux de subvention en fonction de la réglementation en vigueur, sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques, certifie que les terrains concernés bénéficient du régime forestier et que la forêt est dotée d'un plan d'aménagement en vigueur. Vote : Unanimité

Affaires scolaires

- **Frais de scolarité des enfants scolarisés à Champvans 2017/2018 et 2018/2019**

M. Le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

M. Le Maire présente le rapport qui détermine le montant qui sera demandé aux écoles extérieures pour l'année scolaire 2018/2019.

Les effectifs pour la rentrée étaient de 84 élèves en école élémentaire et de 44 en école maternelle,
Le coût par élève se monte à : 1 954.88 € en école maternelle - 199.73 € en école élémentaire

Un accord de réciprocité conclu en 1993 sous l'égide de la Sous-Préfecture avec certaines communes voisines (Monnières, Jouhe, Foucherans, Rochefort-sur-Nenon, Sampans et Dole), pose le principe d'une facturation à 45% du coût réel, mais sans formalisation.

Il est donc proposé de retenir les montants suivants à facturer :

1954.88 € x 45% soit 879.70 € en école maternelle - 99.73 € x 45% soit 89.88 € en école élémentaire
Frais d'accompagnement au bus, facturés à la Commune de Monnières en sus pour 2018-2019 : 1310.96 €

Vote : Unanimité

Communication

- **Création d'un site internet :**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un site internet de la Commune . Celui-ci serait alimenté par la Commission Information et géré par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société KOREDJE, à Besançon pour la création du site internet de la Commune de CHAMPVANS pour un montant de 3 300 € H.T. et l'hébergement , le nom de domaine et la surveillance pour un montant annuel de 348 € H.T. Vote : Unanimité

es délibérations du Conseil



Vie associative

• **Transfert de la bibliothèque de Champvans du cercle 2 au cercle 1**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la bibliothèque qui appartient actuellement au cercle 2 des médiathèques du Grand Dole a la possibilité d'intégrer le cercle 1. Notre Agglomération détient depuis 2012 la compétence lecture publique. Ce changement de statut présente les avantages suivants :

- Pérennisation sur le long terme de notre bibliothèque.
- Evolution de la bibliothèque vers une médiathèque, ce qui signifie dotation de supports numériques et de revues.
- Mise à disposition d'un budget suffisant pour effectuer des achats d'ouvrages.
- Fonds tournant mis à disposition et dépôt de livres du réseau pour compléter l'offre.
- Les bénévoles, qui devront signer une convention, bénéficieront d'une assurance, de formations, de remboursements de frais et garderont une grande souplesse dans l'organisation de leur présence.
- Les animations scolaires seront maintenues.

Juridiquement le transfert du fonds ne peut être réalisé qu'entre collectivités. Aussi dans un premier temps, le Foyer Rural, lors de son Conseil d'Administration du 13 mars 2019, a délibéré favorablement pour le transfert du fonds lui appartenant vers la Commune. La Commune doit maintenant transférer le fonds qui est constitué d'environ 6000 ouvrages au Grand Dole. Le détail du fonds sera annexé à la convention. A la demande du Foyer Rural il a été demandé qu'en cas de changement de situation le fonds revienne à la Commune et que lors des désherbages les ouvrages délaissés soient laissés à la Commune qui les confiera au Foyer Rural.

Il est précisé que le conseil communautaire du Grand Dole doit également délibérer au sujet du passage de la bibliothèque de Champvans du cercle 2 au cercle 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le transfert à titre gracieux du fonds de la bibliothèque appartenant au Foyer Rural à la Commune de Champvans et transfère le fonds à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec possibilité de retour du fonds en cas de dénonciation de la convention.

Les fluides et l'entretien des locaux seront pris en charge par le Grand Dole en fonction du taux d'occupation des lieux.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Informations

Monsieur le Maire présente au conseil les formations des élus de l'université d'été 2019

Ambroisie : Mobiliser et informer

L'AMBROISIE : UNE PLANTE INVASIVE ET ALLERGISANTE

L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Le pic de pollinisation intervient à la fin août voire en septembre.

POURQUOI LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

Très envahissante, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région. Elle colonise tous les milieux et se propage essentiellement du fait des activités humaines : chantiers, déplacements de terre, de matériaux... Les localisations se retrouvent principalement sur les accotements routiers et les parcelles agricoles

COMMENT PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

1

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE AVEC VOTRE SMARTPHONE OU SUR NOTRE SITE INTERNET

2

VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE REFERENT DE LA COMMUNE

3

IL ACTIONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ELIMINER L'AMBROISIE

Trois modes de signalement possibles : Par téléphone : 0 972 376 888
Sur internet : <http://www.signalement-ambroisie.fr/> - Par mail : contact@signalement



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT.

Absents excusés : .P. CHARTON (procurator à D.MICHAUD), S. DUCUGNON, A. TERRIER, A.CARO.

Secrétaire de séance : Chantal BELIN

Présents : 11 - Votants : 12

Finances

- **Mise en place du paiement en ligne PayFIP :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la direction générale des finances publiques propose désormais une offre de paiement en ligne PayFIP constituée des encaissements par carte bancaire (TIPI actuel) et par prélèvement aux usagers particuliers.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, toutes les créances de la Commune.

La Commune prendra en charge les coûts de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire et qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Vote : 10 Pour – 2 Contre

Intercommunalité

- **M. le Maire présente le rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

- **Modification des statuts de la CAGD – Création et gestion d'une fourrière automobile intercommunale**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) souhaite mettre en place une fourrière automobile intercommunale, destinée à répondre à la problématique des véhicules ventouses et/ou épaves, à vider les espaces où se déroulent des festivités et à déplacer les véhicules gênants. Les activités d'enlèvement et de transport des véhicules seraient confiées à un ou plusieurs garages ; le reste des interventions serait géré en régie.

Afin de pouvoir mettre en place ce nouveau service intercommunal, la CAGD souhaite ainsi élargir son domaine d'intervention à la création et gestion d'une fourrière automobile et modifier en conséquence ses statuts.

Vote : Unanimité

Avenant à la Convention entre la CAGD et la Commune pour l'entretien des espaces publics dans ses Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Par délibération n°GD133/17 du 14/12/2017, le Conseil Communautaire a autorisé la Commune à poursuivre l'entretien courant des zones d'activités économiques (ZAE) transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le compte de cette dernière et a autorisé M. Le Président à signer la convention afférente avec la commune de Champvans. La convention de mandat de gestion a été établie pour l'année 2018.

Par délibération en date du 29/01/2018, la commune de CHAMPVANS a validé les transferts patrimoniaux et financiers concernant la ZAE des Grands Prés au profit de la CAGD.

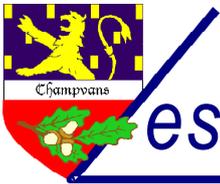
Il convient aujourd'hui de prolonger la validité de cette convention jusqu'au 21 décembre 2020 par le biais d'un avenant. Au 1^{er} janvier 2021, un nouvel avenant ou une nouvelle convention devra être conclue entre la CAGD et la Commune.

Vote : Unanimité

Adhésion de la Commune de Nevy-les-Dole au Syndicat des Eaux de la Région de Dole (SIERD)

Suite à l'avis favorable du délégataire SOGEDO, le Syndicat des Eaux de la Région de Dole (SIERD) par délibération en date du 28 mars 2019 a accepté l'adhésion de la commune de Nevy-les-Dole au syndicat.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil

13

Personnel

● **Indemnité de départ volontaire de la fonction publique territoriale**

Le Maire informe le Conseil Municipal : Conformément au décret n° 2009-1594 du 18/12/2009, une indemnité de départ volontaire peut être attribuée aux fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application de l'article 96 de la loi du 26/01/1984 susvisée et aux contractuels de droit public recrutés pour une durée indéterminée qui démissionnent dans les conditions fixées par le décret n° 88-145 du 15/02/1988 susvisé, pour les motifs suivants :

- départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise,
- départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel.

NB : Le décret prévoit qu'une indemnité de départ volontaire peut être versée en cas de restructuration de service. Ce cas précis fera l'objet d'une délibération distincte.

Le Maire propose de définir comme suit les conditions dans lesquelles l'indemnité de départ volontaire peut être versée.

Les bénéficiaires

Tous les fonctionnaires et contractuels de droit public recrutés pour une durée indéterminée. En sont exclus :

- les agents ayant effectivement démissionné moins de cinq ans avant la date d'ouverture de leurs droits à pension
- les agents de droit privé, les agents contractuels bénéficiant d'un contrat à durée déterminée

Conditions d'attribution - procédure

Pour bénéficier de ladite indemnité, l'agent devra formuler une demande écrite motivée dans un délai de 3 mois avant la date effective de démission.

Pour les cas de création ou de reprise d'entreprise, l'agent devra fournir le document K-bis attestant de l'existence de l'entreprise qu'il crée ou reprend.

La collectivité informe l'agent de sa décision et du montant de l'indemnité qui lui sera attribuée si sa démission est acceptée. L'agent pourra alors présenter sa démission au Maire et percevoir son indemnité de départ volontaire.

Montant de l'indemnité

Le montant de l'indemnité de départ volontaire ne peut excéder une somme équivalente au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

(La collectivité peut fixer des plafonds propres dans la mesure où ils sont inférieurs).

Versement de l'indemnité

Le Maire détermine le montant individuel versé à l'agent, dans les limites fixées par la présente délibération, en tenant compte le cas échéant des orientations générales de sa politique de gestion des ressources humaines et de l'ancienneté dans l'administration ou du grade détenu par l'agent.

Cette indemnité de départ volontaire est versée en une seule fois. Elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature. Un arrêté individuel sera pris par le Maire pour chaque agent concerné.

Le Maire précise que l'agent qui, dans les cinq années suivant sa démission, est recruté en tant qu'agent titulaire ou contractuel pour occuper un emploi de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale ou de leurs établissements publics respectifs ou un emploi de la fonction publique hospitalière sera tenu de rembourser à la collectivité ou à l'établissement public qui a versé l'indemnité de départ volontaire, au plus tard dans les trois ans qui suivent le recrutement, les sommes perçues au titre de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants

Vote : Unanimité

● **Création d'un poste d'Attaché territorial :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire réunie le 21 mars 2019 a donné un avis favorable à la promotion interne d'un rédacteur principal 1^{ère} classe au grade d'attaché territorial. Aussi, il convient de procéder à la création d'un emploi d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, décide :

- la création à compter du 1^{er} juin 2019, d'un poste d'Attaché territorial à temps complet de rémunération de 35 heures hebdomadaires. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- la suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet avec date d'effet au 1^{er} juin 2019.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



Foncier & urbanisme

• **Sur le Mont - Achat de la parcelle ZH 45 - Classement ENS – Demande de subvention**

Vu la délibération du 28/09/2016 délimitant le secteur et inscrivant les parcelles du Mont dans le Réseau Espace Naturel Sensible des Monts Dolois, et dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du «Mont Coq», le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle ZH 45.

La parcelle acquise sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura. Ce classement permettra un accompagnement technique et renforcera la protection de ce milieu présentant une valeur biologique élevée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle, appartenant aux héritiers de M. SOUILLOT René, cadastrée ZH 45 d'une surface de 12a 10 ca pour la somme de 230.00 €.

La parcelle ayant été oubliée dans la succession, les frais d'établissement de la propriété immobilière seront à la charge de la Commune (environ 650 €) ainsi que les frais notariés (environ 200 €). **Vote : Unanimité**

• **Achat de la Maison 17, rue de Dole - parcelle ZD 166 - Jardins Fontaine**

Le Maire expose aux membres du Conseil que la parcelle ZD 166 présente un réel intérêt pour l'aménagement futur du village. En effet, l'acquisition de cette parcelle permettra de créer l'accès au futur quartier des Jardins Fontaine et l'implantation de la maison médicale.

La parcelle ZD 166 et la maison sise sur ladite parcelle, appartenant Messieurs Charles et Philippe CORDELIER, seront acquises en totalité par la Commune. La parcelle ZD 166 sera divisée en deux parties, une partie comprenant la maison, les abords immédiats et une partie de la cour, une autre partie comprenant le reste. M. CORDELIER Charles conservera de son vivant l'usufruit de la maison, des abords immédiats et d'une partie de la cour.

Le Conseil, décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZD 166 d'une surface de 1 160 m pour un montant de 105 000 €. M. CORDELIER conserve un droit d'usage et d'habitation sur la maison, une partie de la cour devant la maison, et le contour immédiat de la maison. En cas de départ de M. CORDELIER, le droit d'usage et d'habitation s'éteindra, et ce, sans indemnité de part et d'autre. **Vote : Unanimité**

Assainissement

• **Réhabilitation du réseau d'assainissement – rue de Damparis - 2^{ème} tranche – Recrutement d'un maître d'œuvre**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de réaliser les travaux de la tranche 2 de la rue de Damparis (de l'intersection avec la rue de l'Eglise à l'intersection avec le chemin du Moulin Noir) avant le transfert de la compétence assainissement de la Commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, retient le Cabinet d'Etudes Marc MERLIN pour la mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation du réseau d'assainissement de la 2^{ème} tranche de la rue de Damparis comprenant :

- **Une mission de maîtrise d'œuvre** : Réalisation de l'avant-projet (AVP) - Assistance à la passation de travaux (ACT) y compris dossier de consultation des entreprises (DCE) - visa (VIS) - Direction de l'exécution des travaux (DET) – Assistance à la réception des travaux (AOR), pour un montant de 12 900.00 € H.T.

Des missions complémentaires (MC1) : consultation des prestataires extérieurs : SPS, contrôle réseaux et topographie pour un montant de 880.00 € H.T. Soit un total de 13 780.00 € H.T. Le montant estimé des travaux est 200 000.00 € H.T.

Vote : Unanimité

Communication

• **Création d'un site internet :**

M. le maire propose au Conseil Municipal de créer un site internet de la Commune de Champvans. Celui-ci serait alimenté par la Commission Information et géré par la Commune.

Le Conseil avait déjà délibéré le 28 mars sur ce point, mais la société KOREDGE a fait savoir que les communes d'Auxange et de Brevans ont finalement décidé de ne pas créer de site cette année.

La proposition financière initiale ne peut donc pas être maintenue puisque les réunions et l'identité graphique devaient être réalisées pour 3 communes.

La nouvelle proposition, pour la commune de Champvans seule est de 5 080 € H.T.

Vote : Unanimité

Infos

Jurys d'assises 2020 : Les personnes tirées au sort à partir de la liste électorale pour être jurés d'assises en 2020 sont :

CLAIROTTE Adiel - PITET Carole - BIGUEUR Roland .

En cas d'incompatibilité des précédentes : AUBRY Sébastien et GAUTHIER Kevin

Monsieur le maire fait le point sur les études du nouveau quartier et du pôle médical, ainsi que sur le démarrage de l'enquête publique et les remarques des services de l'état concernant le zonage du PLUi de CHAMPVANS



La Mairie vous informe

Tel : 03.84.72.03.69

Fax : 03.84.82.27.52

Courriel : mairie@champvans.fr



Etat civil

• Naissances

Eddine MAHAMD
né le 13 mai 2019 à Dole
Maëlys JACQUEMAIN
née le 21 mai 2019 à Dole
Clarisse JACOB
née à Dole le 19 juin 2019
Elina Rose DURY
née à Dole le 24 juin 2019.



• Mariages

Nathalie MOUILLEBOUCHE et Frédéric BAUM
le 1^{er} juin 2019
Stéphanie JACQUEMARD et Serge ROYER
le 1^{er} juin 2019
Claire LAVRUT et Baptiste RECORDON
le 8 juin 2019



• Décès

Raymond DURAND
décédé à Champvans le 29 mai 2019



iDIABETE

Créez en quelques minutes la carte d'identité de votre diabète

- Cette carte nouvelle génération, connectée sur smartphone avec un identifiant unique sous forme d'un QR Code. comporte les traitements en cours, les références des personnes impliquées dans le suivi de soin et des informations utiles à une prise en charge rapide du patient diabétique par un professionnel de santé.
- Les informations d'une carte iDiabète sont stockées sur le smartphone du propriétaire de la carte, mais en cas de perte de connaissance, un médecin urgentiste peut consulter ces informations en scannant simplement le QR Code de la carte du patient.



www.idiabete.fr

Fermeture des agences EDF

- **Le fournisseur historique** EDF avait annoncé en 2017 la fermeture de toutes ses agences en France en 2019 pour "mieux se focaliser sur son service client téléphonique et en ligne". Engagement tenu, il n'y a plus d'agence EDF en France !



- **Démarchage commercial abusif, restez vigilant !** EDF ne réalise jamais de démarchage commercial chez les particuliers, surtout ne communiquez pas votre facture ou une copie à une personne se présentant chez vous. Nous ne demandons jamais de coordonnées bancaires par mail.

Toutes les informations sur les services d'EDF :
<https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

Une canicule peut en cacher une autre...



Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs, il transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, d'où un risque de déshydratation.

- Buvez beaucoup d'eau (1l à 1,5l par jour), évitez les efforts physiques intenses.
- Essayez de maintenir votre maison à l'abri de la chaleur, fermez les fenêtres pour empêcher l'air chaud de rentrer, tirez les volets pour faire de l'ombre.
- Mangez normalement. Ne consommez pas d'alcool
- Si vous prenez des médicaments, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Prenez et donnez des nouvelles à vos proches.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

En savoir plus : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

AVANTAGES JEUNES
2019-2020

**Tu as entre 16 et 26 ans ?
la carte avantages jeunes c'est Kdo de la commune**

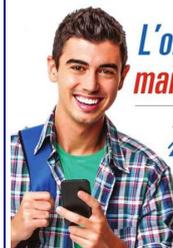
Pour profiter d'un max' de bons plans près de chez toi.

Inscription en Mairie avant le 12 juillet 2019

AVANTAGESJEUNES.COM

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'est obligatoire dans le mois suivant votre anniversaire.
En Mairie avec livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Une attestation de recensement vous sera délivrée
Elle est indispensable pour toutes les inscriptions aux examens scolaires ou administratifs et au code de la route.

Collecte de déchets

- Bacs jaunes (ex bacs bleus) : **Vendredi les semaines paires** : 12 & 26 juillet, 9 & 23 août, 6 & 20 septembre.
- Bacs gris: Tous les vendredis
SAUF SAMEDI 17 AOUT





accueil de loisirs: "les galopins" 16



Durant les mois précédents aux Galopins :

Les mercredis nous avons été sur le thème de la forêt enchantée nous avons donc découvert les différents personnages fantastiques. Un projet pâtisseries est mené depuis janvier 2019, les enfants découvrent au fur et à mesure des mercredis des pâtisseries du monde.



Durant les vacances d'avril nous avons eu le thème du **Plein air**

Nous avons donc profité des nombreuses activités plein air (randonnée, bubble foot, accrobranche).

Désormais nous sommes sur le thème du monde des **Océans**

Diverses activités et de nombreux jeux sont proposés autour de ce thème.

Les vacances d'été ont pour thématique **Voyage**

Voyage à travers les films en juillet - Voyage dans le temps en août.

Contact : 03.84.82.57.65 - alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr

Les inscriptions pour la rentrée

se feront à partir du mois d'août à l'accueil de loisirs, un dossier Grand Dole sera complété si celui-ci n'a pas été fait.



15^{ème} RANDONNEE VTT & PEDESTRE en Grand Dole

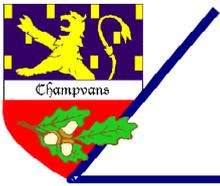
Aquaparc Isis
Château de Crissey à Dole

3 circuits pédestres : 12, 14 et 24 km

6 circuits VTT : 15, 25, 35, 50, 60 et 75 km

DIMANCHE
1^{ER} SEPTEMBRE 2019

www.acdtr.com



Bib' Raymond LEFEVRE

Champvans Infos N°289 Juillet 2019



Le conseil d'administration du Foyer rural de Champvans a décidé en mars dernier de céder la propriété de l'ensemble des livres catalogués par sa section Bib' à la Commune de Champvans. Cette décision (validée à l'unanimité par l'assemblée générale du 5 avril 2019) a permis à M. le maire d'obtenir le 25 avril 2019 l'accord de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour que notre bibliothèque intègre prochainement le cercle 1 du réseau des médiathèques du Grand Dole : les lecteurs de Champvans pourront bientôt bénéficier des mêmes services que ceux offerts aux lecteurs des médiathèques de Foucherans, Tavaux, Authume et Dole...

Auparavant, il a fallu faire de la place pour intégrer de nouveaux documents et des DVD à leur prêter : en fin d'année, la section bibliothèque organisera une braderie des livres qui ne feront pas partie du catalogue en ligne après intégration de notre fond de Champvans sur celui du réseau sur <https://mediatheques.grand-dole.fr/> : certains livres sont déjà bradés, venez acheter des lectures vraiment pas chères, à emporter en camping et à la plage cet été !



L'équipe des bénévoles du Foyer rural anime la Bib' avec toujours le même plaisir : ateliers créatifs, rendez-vous philatéliques et apéro-lectures mensuels ; en mai, la prestation imagée autour de la mémoire de Louis Guyot et de résistants dolois par l'auteure et illustratrice Françoise Terret fut très appréciée par le public en salle André Seguin et en juin, tous les élèves purent profiter d'animations sur la mer, les pirates et les corsaires...



Prochains évènements où Sylvie et son équipe espèrent votre participation massive :

- L'atelier d'initiation à l'art du haïku du samedi 3 août à 15h
- les apéro-lectures des lundis 5 août et 2 septembre à 18h,
- le rendez-vous philatélie du lundi 26 août à 17h30
- et le deuxième concours de création « Haïku & haïga d'Automne » organisé du 2/09 au 2/12/2019 !

Venez vous inscrire au plus tôt, c'est ouvert à tous dès 7 ans et gratuit

(règlement complet disponible sur le site du foyer rural de Champvans et sur <http://mabib.fr/champvans39>).



Attention, FERMETURE
du 13 au 23 juillet et du 15 au 25 août.

Cet été, on vous accueille en dehors des fermetures pour congés :
cinq lundis de 15h30 à 19h30,
cinq jeudis de 13h à 17h
et seulement les samedis 27 juillet et 3 août de 10h à 12h30.

Les horaires d'accueil et le programme d'animations de la médiathèque Raymond Lefèvre s'étofferont sans doute en 2020 grâce aux moyens communautaires, mais avec l'indispensable participation de nombreux Champvannais...

Montrez que vous désirez faire vivre pleinement ce lieu culturel et convivial au cœur du village !

Des nouvelles des copains de la Traversée



Le 14 juin a eu lieu la présentation de la **11^{ème} Traversée du Grand Dole** le **14 septembre 2019**

- plus d'animations musicales et des animations sportives sur le trajet.
- 3 propositions de marche le matin et une l'après midi avec possibilités de repas à Parcey le midi et le repas dansant le samedi soir (*sur réservation*).



Le 2 juin une quarantaine de personnes (*adhérents ou non*) sont partis le matin de Champvans en bus, pour participer à la marche organisée à Villeneuve sous Pymont, par la FONDATION GROUPAMA qui soutient la recherche pour les maladies rares, cette année la maladie de Lyme.

Un bon moment de convivialité sous un beau soleil, pour finir autour d'une paella, retour à Champvans en fin de journée.

Le 7 juillet les bénévoles de la TRAVERSEE DU GRAND DOLE se retrouveront autour d'un barbecue à Crissey.

Les 3 et 4 Août, weekend à Annecy :

Transport en bus, visites, randonnées et feux d'artifices sont au programme... Complet !

30 novembre et 1^{er} décembre, visite à LAHR

Départ de Champvans en bus, samedi 30 novembre au matin.

Renseignements: 06.82.64.04.35 ou 06.07.05.20.54

Contact : 06 82 64 04 35 ou 06 07 05 20 54

Site : www.copains-traversee-grand-dole.fr



Traversée du Grand Dole

Les puces du Comité de Jumelage toujours populaires

Les 856 mètres d'exposants puciers à l'extérieur ainsi que les 21 artisans à l'intérieur de la Salle des Fêtes ont permis de réaliser de bons résultats pour l'association.

Ceux-ci contribueront aux financements du voyage dans le Bade-Württemberg en septembre et de l'accueil de nos amis d'Hüffenhardt l'année suivante pour les 40 ans de jumelage.

Nous envisageons d'organiser le 40^{ème} anniversaire à Strasbourg, avec la visite du Parlement Européen ; la passerelle des deux rives qui symbolise la paix en Europe et les liens entre nos deux pays.



En septembre : Echange à Hüffenhardt
Excursion prévue le dimanche aux floralies d'Heilbronn qui proposent aussi des expositions urbaines ; ainsi que des manifestations musicales et théâtrales.

Le comité de jumelage recherche de nouveaux adhérents pour perpétuer les échanges entre Champvans et Hüffenhardt.

Nous rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour y participer et que certaines familles échangent en anglais.

Contact : F. BLONDELLE : 03.84.82.13.12



la vie associative

19



Le 22 avril s'est déroulée la course des trois monts organisée par notre club CAC 39.

Le beau temps fut au rendez vous, les coureurs et marcheurs étaient très satisfaits de notre organisation ce qui nous fait grand plaisir.



Nous remercions les bénévoles pour leur dévouement sans oublier les élus des communes que nous traversons et surtout notre maire qui met à notre disposition la salle des fêtes et a participé, dans la bonne humeur, à la remise des récompenses.



Rendez vous est pris l'année prochaine avec une nouveauté : l'épreuve se déroulera le samedi 2 mai au soir.



La Clé des Chants pense déjà à la future saison

La rentrée se fera le mardi 10 septembre à la salle des fêtes de Champvans de 20h à 22h.

Ce jour-là ainsi que le mardi 17, ce sera portes ouvertes pour accueillir les personnes attirées par le chant chorale. Comme les années précédentes, nous serons dirigés par notre cheffe Florence Grandclément qui prépare déjà un nouveau programme.

Le 1^{er} trimestre de notre année 2019-2020 sera consacré à un concert à Chaussin avec d'autres chorales pour célébrer le 200^{ème} anniversaire de la naissance du Franc-Comtois Gustave Courbet

Voici donc résumées quelques dates qui vont marquer notre année 2019-2020

Mardis 10 et 17 septembre Portes ouvertes	Dimanche 29 septembre Répétition avec deux autres chorales à Arbouans 25	Dimanche 13 octobre Sortie détente à Besançon. Visite guidée de la ville, repas et visite du musée du temps.	Dimanche 2 novembre Concert à Chaussin, avec les autres chorales dans le cadre de l'année Gustave Courbet.	Dimanche 5 janvier LOTO organisé par la chorale.	Week-end du 7 et 8 mars 11 ^{ème} salon Vins & Saveurs	Samedi 4 avril Notre traditionnel concert de l'année.
---	--	--	--	--	--	---

De tout cela nous reparlerons dans un prochain numéro ; en attendant bonnes vacances...

Le calendrier du Banda Jazz se charge :

Après un week end de répétitions Portes Ouvertes les 11 et 12 mai derniers à la salle des fêtes, qui aura permis à chacun de venir voir "les cuisines" du groupe, le travail fourni a été présenté à la Fête de la Musique le 22 juin à Pesmes, et le 29 juin à Poulans.

Le Banda Jazz se produira également lors de la fête de Arçon le dimanche 1^{er} septembre 2019.

Une rentrée précoce qui augure d'une prochaine saison encore pleine de bonnes rencontres musicales dynamiques et exaltantes pour nous ... et vivifiantes pour le public. Suivez-nous !

Amis musiciens, nous sommes encore à la recherche de trompettes, trombone et saxos pour swinguer et funkner en rythme avec nous. Contactez Manu Grivet au 03 81 58 21 86.





la vie associative

20

Après une année scolaire riche en événements et en échanges, une partie des sections du Foyer rural prend ses quartiers d'été pour revenir début septembre avec des nouveautés en perspectives. Les sections Randonnée, Aréna Festival, Bib' et Pétanque vous accueilleront toutefois cet été.



CELA S'EST PASSE CE TRIMESTRE



Coupe de France

Après 2 victoires face à Saint-Claude et Salins-les-bains, le club est qualifié pour le 3^{ème} et dernier tour départemental du 26 juillet 2019. Le 30 Juin, une manifestation ouverte à tous a été proposée à tous les Champvannais
(Photo : Les équipes de Salins-les-bains et de Champvans).

Pétanque

STADE JEAN MOTHET

☞ Journée du 13 juillet 2019

14h30 concours en doublettes réservé aux habitants de Champvans, début des inscriptions 13h15. Toutes les équipes joueront 4 parties, classement et récompenses pour les dix premières. INSCRIPTIONS : 6€ L'EQUIPE.

Vers 19h : Inauguration du "Club House" puis apéritif et buffet dînatoire

☞ **Concours officiel du 14 juillet 2019 à 14h30**

Compétition en doublettes par poules réservée aux licenciés FFPJP : mises + 50%

CELA SE PASSE CET ETE

LA RANDO PEDESTRE CHAMPVANNAISE

DIMANCHE 7 JUILLET**5 Km - 10 Km - 15 Km (10 +5 Km)**

1^{er} départ : 8h – dernier départ : 13h
depuis la salle des fêtes

**INSCRIPTION : 2€ par personne**

Gratuit : enfants de moins de 12 ans

Repas complet de midi avec tickets : 8 €**Apéritif offert****SAMEDI 20 JUILLET****ARENA Festival**

A PARTIR DE 18H30
SALLE DES FETES
PLEIN AIR ET INTERIEUR

5€sur www.billetweb.fr/arenafestival

LA SECTE PHONETIK
AVEC DR NIVÜ & ÔDEBIT
MAD IN SKA
THE CRAZY THERAPY
I FURIOSI
TURN OF THE CENTURY
GAETAN SAX

CELA SE PASSERA
A LA RENTREE

☞ **Théâtre adolescents à partir de 12 ans** : inscriptions possibles jusqu'au 15 août auprès de J. LAVRUT (03.84.72.44.78) **INSCRIPTION des autres sections début septembre**

☞ **GYM** : de nouveaux cours et une animation Zumba Fitness Party dimanche 22 novembre à 19h30 à la salle des fêtes

☞ **COUNTRY** : projet d'ouverture d'une seconde séance hebdomadaire

La cotisation pour fin 2019 sera offerte lors du paiement de la cotisation 2020

(gratuit jusqu'à 18 ans, tarifs adultes inchangés : 8€ pour les Champvannais et 12 € pour les autres)

Plus d'informations sur <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>

Nouveautés